

Devoir surveillé

Résolution propositionnelle

3 décembre 1996 – 2 heures

Logique propositionnelle. On se donne un ensemble de symboles de propositions atomiques. On définit alors l'ensemble des propositions de la manière suivante :

- VRAI et FAUX sont des propositions ;
- si P est un symbole de proposition atomique alors P est une proposition ;
- si P est une proposition alors $\neg P$ est une proposition ;
- si P et Q sont des propositions, alors $P \rightarrow Q$, $P \wedge Q$ et $P \vee Q$ sont des propositions.

On représentera les propositions par le type Caml Light suivant :

```

type proposition_atomique == string;;

type proposition =
  Atome of proposition_atomique
  | Vrai
  | Faux
  | Neg of proposition
  | Imp of proposition * proposition
  | Et of proposition * proposition
  | Ou of proposition * proposition ;;

```

Exemple. La proposition $A \rightarrow (A \rightarrow B) \rightarrow B$ est représentée par le terme suivant :

```

let A = Atome "A" and B = Atome "B" in Imp (A, Imp (Imp (A,B), B));;

```

On sait que la logique propositionnelle est décidable ; on peut par exemple examiner les tables de vérité des propositions (Post, 1921). On se propose ici d'implanter un autre algorithme de décision : la résolution propositionnelle.

1 Forme normale conjonctive

Définition 1 (Clauses et formes clausales) Une clause est une proposition de la forme $A_1 \vee A_2 \vee \dots \vee A_n$ où A_i est une proposition atomique, la négation d'une proposition atomique, FAUX ou \neg FAUX. Une forme clausale est une proposition de la forme $C_1 \wedge C_2 \wedge \dots \wedge C_n$ où C_i est une clause.

Pour des raisons pratiques, on représentera les clauses et les formes clausales par des listes :

```

type clause == proposition list;;
type forme_clausale == clause list;;

```

- Ecrire une fonction `union` : `'a list -> 'a list -> 'a list` effectuant la concaténation de deux listes en supprimant les répétitions.

Soient $C^1 = C_1^1 \vee \dots \vee C_1^n$ et $C^2 = C_2^1 \vee \dots \vee C_2^m$ deux clauses. On note $C_1 \bar{\vee} C_2$ l'“union” de ces deux clauses, c'est-à-dire la disjonction $C_1^1 \vee \dots \vee C_1^n \vee C_2^1 \vee \dots \vee C_2^m$ dans laquelle on a supprimé toute répétition. De même, si F_1 et F_2 sont deux formes clauseales, on note $F_1 \bar{\wedge} F_2$ leur “union”, c'est-à-dire la conjonction de leurs clauses parmi lesquelles on a supprimé toute répétition.

Les deux opérations $\bar{\vee}$ et $\bar{\wedge}$ sont donc tout simplement réalisées par la fonction `union`.

Soit $A = A_1 \wedge \dots \wedge A_n$ et $B = B_1 \wedge \dots \wedge B_m$ deux formes clauseales (les A_i et B_j étant des clauses). On note $A \otimes B$ la forme clauseale définie par

$$A \otimes B = \bigwedge_{i,j} \bar{A}_i \bar{\vee} B_j$$

- Ecrire une fonction `prod` : `forme_clauseale -> forme_clauseale -> forme_clauseale` implantant l'opération \otimes .
- Quelle est la complexité de *vo*tre implantation de la fonction `prod` en fonction de la taille des formes clauseales passées en arguments et en terme de nombre d'opérations :: ?

Définition 2 (Mise en forme clauseale) Soit P une proposition. On définit sa forme clauseale $\mathcal{C}(P)$, ou forme normale conjonctive, de la manière suivante :

- Si P est une proposition atomique, la négation d'une proposition atomique, FAUX ou \neg FAUX, alors $\mathcal{C}(P) = P$;
- $\mathcal{C}(A \wedge B) = \mathcal{C}(A) \bar{\wedge} \mathcal{C}(B)$;
- $\mathcal{C}(A \vee B) = \mathcal{C}(A) \otimes \mathcal{C}(B)$;
- $\mathcal{C}(A \rightarrow B) = \mathcal{C}(\neg A) \otimes \mathcal{C}(B)$;
- $\mathcal{C}(\text{VRAI}) = \neg \text{FAUX}$ et $\mathcal{C}(\neg \text{VRAI}) = \text{FAUX}$;
- $\mathcal{C}(\neg(A \wedge B)) = \mathcal{C}(\neg A) \otimes \mathcal{C}(\neg B)$;
- $\mathcal{C}(\neg(A \vee B)) = \mathcal{C}(\neg A) \bar{\wedge} \mathcal{C}(\neg B)$;
- $\mathcal{C}(\neg(A \rightarrow B)) = \mathcal{C}(A) \bar{\wedge} \mathcal{C}(\neg B)$;
- $\mathcal{C}(\neg\neg A) = \mathcal{C}(A)$.

- Justifier la “terminaison” de cette définition.
- Ecrire une fonction `fnc` : `proposition -> forme_clauseale` qui calcule la forme clauseale $\mathcal{C}(P)$ d'une proposition P passée en argument.
- **Applications** : Calculer la forme clauseale des propositions suivantes : $(A \wedge B) \rightarrow A$, $A \rightarrow (A \wedge B)$ et $A \rightarrow (A \rightarrow B) \rightarrow B$.

Proposition. Soit P une proposition. P est vraie si et seulement si $\mathcal{C}(P)$ est vraie.

2 Méthode de résolution

Définition 3 (Règle de résolution) *De deux clauses*

$$\begin{aligned} P &= B_1 \vee \dots \vee B_k \vee A \vee B_{k+1} \vee \dots \vee B_n \\ Q &= C_1 \vee \dots \vee C_l \vee \neg A \vee C_{l+1} \vee \dots \vee C_p \end{aligned}$$

on peut déduire la clause

$$R = (B_1 \vee \dots \vee B_k \vee B_{k+1} \vee \dots \vee B_n) \bar{\vee} (C_1 \vee \dots \vee C_l \vee C_{l+1} \vee \dots \vee C_p)$$

Lorsque cette clause est vide on pose $R = \text{FAUX}$.

Soient deux clauses A et B . La règle de résolution peut s'appliquer, ou ne pas s'appliquer, aux clauses A et B . Le cas échéant, elle peut parfois s'appliquer de plusieurs façons différentes. On représentera donc le résultat d'une résolution de A et B par la liste des clauses que l'on peut obtenir à partir de A et B par résolution.

Exemple : Si $A = P \vee \neg Q$ et $B = Q \vee R \vee \neg P$ alors le résultat est la liste de deux clauses :

$$[P \vee R \vee \neg P; \neg Q \vee Q \vee R]$$

- Ecrire une fonction `enleve` : `'a list -> 'a -> 'a list` qui enlève un élément d'une liste.
- Ecrire une fonction `resolutions` : `clause -> clause -> clause list` qui calcule toutes les résolutions possibles de deux clauses.
- Ecrire une fonction `succes` : `clause list -> bool` qui teste si la clause `FAUX` apparaît dans une liste de clauses (test de succès).

Proposition (Robinson, 1965). *Soit P une proposition et $C_1 \wedge \dots \wedge C_n$ la forme clause de $\neg P$. Alors P est vraie si et seulement si `FAUX` est dérivable par résolution propositionnelle à partir des clauses C_1, \dots, C_n .*

- En déduire une fonction `decision` : `proposition -> bool` qui, appliquée à P , renvoie `true` si P est vraie et `faux` sinon.

Indication : Etant donnée une liste de clauses $l = c_1, \dots, c_n$, on pourra dans un premier temps calculer toutes les paires $\{x, y\}$ d'éléments distincts de l . Ensuite, pour chaque paire $\{x, y\}$ on pourra calculer avec `resolutions` la liste de toutes les résolutions de x et y . Si cette liste contient la clause réduite à `FAUX`, alors on retourne `true`. Sinon, pour chaque résolution r , on rappelle récursivement la procédure de décisions sur $(l \setminus \{x, y\}) \cup \{r\}$.

- Quelle est la complexité de *votre* implantation de la résolution propositionnelle en fonction du nombre n de clauses et de la taille maximale t des clauses? Comparer cette complexité avec la méthode des tables de vérité.

Application : le Club Écossais. Il existe en Écosse un club très fermé qui obéit aux règles suivantes :

- Tout membre non-écossais porte des chaussettes rouges ;
- Tout membre porte un kilt ou ne porte pas de chaussettes rouges ;
- Les membres mariés ne sortent pas le dimanche ;
- Un membre sort le dimanche si et seulement s'il est écossais ;
- Tout membre qui porte un kilt est écossais et marié ;
- Tout membre écossais porte un kilt.

On souhaite prouver que ce club est si fermé qu'il ne peut accepter personne !

- Donner une proposition P telle que P est vraie si et seulement si aucun membre ne peut être accepté dans ce club.
- Appliquer la fonction **decision** ci-dessus à cette proposition pour montrer qu'aucun membre ne peut être accepté dans ce club.